



Centre
de services scolaire
de l'Énergie
Québec

Préventionniste SST 35 heures par semaine ⇒ Concours CSSÉ27-CSSDLR-004

Centre de services scolaire de l'Énergie

📍 2072 Rue Gignac, Shawinigan, Québec G9N 3X2

📍 375 Rue de Monseigneur Brunault, Nicolet, Québec J3T 1Y6

👤 1 Poste disponible

📅 Publié à l'externe le : 25 mai 2026

📅 Publié à l'interne le : 25 mai 2026

📅 Expire à l'externe le : 5 juin 2026

📅 Expire à l'interne le : 5 juin 2026

DESCRIPTION DU POSTE

Nous sommes à la recherche d'un(e) **préventionniste pour projet de mutualisation d'une durée de 2 ans, avec possibilité de prolongation, afin de se joindre à l'équipe du Service des ressources humaines.**

Lieu de travail

Centre de services scolaire de l'Énergie, Shawinigan

Centre de services scolaire de la Riveraine, Nicolet

Date d'entrée en fonction : début de l'année scolaire 2026-2027

Horaire de travail

Lundi au vendredi

Nature du travail

- Contribuer à l'élaboration, l'implantation et la gestion de programmes et mécanismes de prévention au travail, avec une attention particulière aux risques psychosociaux.
- Promouvoir les bonnes pratiques en santé et sécurité au travail et veiller à l'application des lois et règlements pour assurer un milieu de travail sécuritaire pour tous.
- Assurer une vigie en matière de prévention de la santé et de la sécurité au travail, analyser les données, émettre les recommandations appropriées.
- Collaborer au développement de divers outils en matière de prévention (monitorage des plans d'action des comités SST, portraits statistiques, grilles d'analyse, outils de sensibilisation, etc.).



Type d'emploi

Projet



Heures de travail :

35 h/sem.



Salaire :

**31,03 \$ - 54,98 \$ CAD Taux
horaire**



Syndiqué :

Oui

Documents requis

- ✓ CV
- ✓ Diplômes / Certificats

Documents facultatifs

- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Relevé de notes
- ✓ Évaluation comparative des diplômes
- ✓ Carte de secourisme
- ✓ Certificat de naissance

- Conseiller les gestionnaires dans l'application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, les guider lors de situations critiques telles que les visites de la CNESST, et tenir le rôle d'expert auprès des différentes instances.
- Peut être appelé à faire des analyses complètes, incluant l'inspection dans des établissements ciblés au besoin, afin d'identifier et évaluer les risques en santé et sécurité au travail, et formuler des recommandations au besoin.
- Analyser les incidents et accidents du travail, recommander des mesures correctives et assurer les suivis requis.
- Soutenir et accompagner les comités de santé et sécurité au travail ainsi que les représentants en santé et sécurité au travail dans leur rôle.

Agir à titre de représentant(e)

- Auprès d'organismes externes dans des situations de plaintes, de droit de refus ou de visites d'inspection.

Organiser, promouvoir et dispenser de la formation aux différents(es) intervenants (es)

- En lien avec son secteur d'activité.

Qualifications requises

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en gestion des ressources humaines, relations industrielles, en santé et sécurité au travail ou tout autre diplôme jugé pertinent + 2 années d'expériences pertinentes;
- Détenir un certificat en santé et sécurité du travail (atout) et maîtriser les lois et règlements applicables, dont la LSST et le RSST;
- Faire preuve de rigueur, d'autonomie professionnelle, tout en démontrant une capacité d'analyse et un bon jugement;
- Avoir de belles habiletés de communication, tant à l'oral qu'à l'écrit;
- Être à l'aise dans les situations tendues et être capable de gérer les différentes priorités;
- Posséder une voiture pour assurer les déplacements dans nos différents établissements.

Le personnel des CSS est assujéti à la *Loi sur la laïcité* de l'État (LLÉ). Cette loi encadre la neutralité religieuse de l'État, la séparation entre l'État et les religions, ainsi que la liberté de conscience et de religion. Elle exige également que les employés travaillant auprès des élèves exercent leurs fonctions à visage découvert.

De plus, depuis l'adoption le 30 octobre 2025 de la Loi visant à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation, l'interdiction du port de signes religieux est élargie à l'ensemble du personnel travaillant ou étant appelé à se présenter auprès des élèves.

En conséquence, tout le personnel des CSS doit respecter les obligations prévues par la LLÉ et aucun droit acquis n'est transférable.

Les Centres de services scolaires appliquent un programme d'accès à l'égalité en emploi et invitent les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les personnes autochtones et les personnes handicapées à poser leur candidature.



AVANTAGES



Horaire de jour, du
lundi au vendredi



Accès au programme
d'aide aux employés



Salaire concurrentiel



Congé de maladie



Conciliation travail-vie
personnelle



Formation continue



Régime de retraite



Avancement de
carrière



Insertion
professionnelle



20 jours de vacances
après 1 an de service
continu



Assurances collectives